

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 31 AOUT 2017

Présents : BARTHES Hubert - AFFRE Didier - BARTHES André - BESSIERES Bruno - COUTOU Roland - HENRY Matthieu - GLEIZES Jean-Louis - GOURDOUZE Monique - MONDON Yves - MUSARD Roseline.

Absents excusés : HERNANDEZ Véronique - BAUWENS Boris - CAUQUIL Alain - LUGAGNE Martine.

I – TAXE D'ASSAINISSEMENT :

Le montant de la taxe d'assainissement est fixée à 0,60 € /m3 HT. Pour obtenir un taux de subventionnement supérieur à 20 % de la part du Conseil Départemental, il est proposé de passer le taux de la taxe d'assainissement à 0,70 € / m3 HT. Le montant TTC du m3 d'eau passerait de 2,10 € / m3 à 2,21€ / m3 à partir de ce jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

II – DOSSIER VOIRIE :

Demande voirie hors programme patrimoine sur le chemin des Mattes Seilhos et voie verte gare / Mèdes. Un subventionnement de 16 000 € a été obtenu. Des devis ont été demandés aux entreprises Colas et Frances. L'entreprise Colas propose un enrobé à froid (17 930 € HT) et l'entreprise Frances (16 832 € HT), un bicouche pour le chemin des Seilhos. Pour la partie voie verte, l'entreprise Colas (5 300 € HT) et l'entreprise Frances (15 768 € HT) en bicouche. L'entreprise Colas qui propose une technique plus satisfaisante est moins coûteuse sur l'ensemble. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider la proposition de l'entreprise Colas.

III – PROJET CROISSANCE VERTE :

Avec l'apport de la convention TEPCV, l'achat d'un berlingot électrique, 3 places, est validé. La livraison est prévue en décembre. Prix 27 830 € HT avec 8 000 € de remise, 6 000 € de bonus écologique, le reste, subventionné à 62 % par TEPCV. Le coût résiduel sera de 5 000 € HT.

IV – ETUDE PROGRAMMATION IMMEUBLE ECOLE / SALLE POLYVALENTE :

Suite à la consultation, seul le cabinet AA Conseil a répondu, faisant une proposition de 8 000 € HT. L'étude est lancée. La première réunion est fixée le mardi 5 septembre à 17h30.

V – BILAN CAMPING AU 31 AOUT 2017 :

Entrée financière 27 588 € avec 2 000 € de rentrées prévues en septembre et octobre. Cela représente une légère augmentation.

VI – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, RESEAUX ELECTRICITES ET FRANCE TELECOM :

France Télécom pour le réseau : 403,00 € ; réseau électrique : 200,00 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

1) **Acquisition de la parcelle C 278 :**

Le Conseil Municipal valide la nouvelle formulation de la délibération concernant l'acquisition de la parcelle C 278, pour l'euro symbolique entre la commune et le groupement forestier. Autorisation est donnée aux adjoints de signer l'acte.

2) **Installation traitement UV La Sicarderie :**

Les lampes UV sont posées, tous les travaux demandés pour la régularisation de la DUP sont maintenant réalisés.

3) **CAE / CUI :**

L'annonce du gouvernement de vouloir supprimer les contrats aidés dans les collectivités locales inquiète Monsieur le Maire qui fait part de la lettre du Président de l'association des Maires de l'Hérault qui insiste sur le rôle du lien social de ces contrats.

La séance est levée à 20 heures 00.

Le MAIRE